

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**Rapporteur : Thierry LAVIT**

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoyant que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Vu l'article L.2121-21 du CGCT, prévoyant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal modifié en son article 7,

Considérant que la composition de chaque commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres des commissions par un vote à main levée,

Les candidats Conseillers municipaux de la majorité sont :

L'opposition est invitée à faire connaître ses candidats pour chaque commission.

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, décident de désigner les conseillers municipaux suivants au sein des différentes commissions municipales :

Commission	Compétences	Désignation des conseillers municipaux		
		Majorité	Opposition	Total
1ère Commission	Ressources Humaines et Dialogue social	- Thierry LAVIT - Christine CARRERE	- -	

		<ul style="list-style-type: none"> - Sébastien PUSZKA - Cynthia TONOUKOUIN - Sylvie MAZUREK - Mohamed DILMI 		
2ème Commission	Etat-Civil et Affaires Générales. Gestion de l'espace funéraire. Anciens combattants. Sécurité publique. Circulation et stationnement. Occupations commerciales du domaine public	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe ERNANDEZ - Jean-Georges CRABARIE - Firmin LOZANO - Jeannine BORDE - Julien LABORDE - Olivier VAUDOIT 	-	
3ème Commission	Culture. Evènementiel et Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie MAZUREK - Cécile PREVOST - Brian CARREY-MAYSOUNAVE - Michel GASTON - Marie ETCHEVERRY - Julien LEMAITRE 	-	
4ème Commission	Travaux. Accessibilité . Aménagement urbain. Propreté. Urbanisme. Régie.	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Luc DOBIGNARD - Eric NONON - Marie-Henriette CABANNE - Cécile PREVOST - Laurence DEMASLES - Firmin LOZANO 	-	
5ème Commission	Politique de la Ville. Développement territorial. Habitat-logement. Economie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Marie-Henriette CABANNE - Laurence DEMASLES - Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI - Jean-Luc DOBIGNARD - Odette MINVIELLE-LARROUSSE - Julien LEMAITRE 	-	
6ème Commission	Jeunesse et sports	<ul style="list-style-type: none"> - Mohamed DILMI - Odette Minvielle-LARROUSSE - Marie ETCHEVERRY - Jeannine BORDE - Sébastien PUSZKA - Olivier VAUDOIT 	-	
7ème Commission	Transition écologique - Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Cécile PREVOST - Patrick LEFORT - Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI - Antoine NOGUEZ - Sébastien PUSZKA 	-	

		- Laurence DEMASLES		
8ème Commission	Budget - Finances. Gestion du Patrimoine	- Patrick LEFORT - Marie-Henriette CABANNE - Philippe ERNANDEZ - Sébastien PUSZKA - Julien LEMAITRE - Cynthia TONOUKOUIN	- -	
9ème Commission	Affaires sociales	- Odette MINVIELLE- LARROUSSE - Laurence DEMASLES - Christine CARRERE - Michel GASTON - Michèle LAVILLE - Nicole PEREZ	- -	

3°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.